INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES - IGRETEC -

Société coopérative à responsabilité limitée, régie par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

DELEGATION A l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (*)

Madame / Monsieur		
Bourgmestre - Echevin - Conseiller com Autre délégué (Biffer la mention inutile) re		conseiller provincial -
- la commune / le CPAS / la Province de		
a été désigné(e) par délibération du conmandataire à l'Assemblée générale ordinaire		en qualité de
A défaut de délibération du Conseil commulibre correspondant au cinquième des parts a		
Cependant, en application de l'article L1523- la décentralisation, pour les points portés à l fait l'objet d'une délibération du Conseil comi tard 5 jours ouvrables avant la date de rapporte(nt) à l'Assemblée générale, la pro Conseil sur chaque point de l'ordre du jour.	'ordre du jour de la prése munal et dont une copie a la présente Assemblée	ente Assemblée qui ont a été transmise au plus e, le(s) mandataire(s)
POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE,	POUR LE CONSEIL I	DE L'ACTION SOCIALE
Le Directeur général, Le Bourgmestre, (Sceau communal)	Le Secrétaire,	Le Président
(OU LES AUTRES PERSONNES HABILITEES) Le (les) mandant(s),	(OU LES AUTRES PER Le (les) manda	RSONNES HABILITEES) int(s),
POUR LA PROVINCE, Le Greffier provincial, (Sceau provincial)	LE (LA) MANDATAIRE,	
Le Greffier provincial,		

(*) ce document est facultatif. Toutefois, si un changement de délégué est survenu depuis leur désignation en début de législature, il y a dès lors lieu de le compléter et nous le retourner.

(OU LES AUTRES PERSONNES HABILITEES)

Le (les) mandant(s),